

Questions au Feuilleton

perçoit l'information et les autres types d'émission, et ce qui se passe en réalité; (iii) Le Comité mènera des recherches sur des questions particulières traitant de programmation et de grille horaire; il étudiera aussi l'histoire des rapports entre les services de langue française et de langue anglaise de la Société Radio-Canada; (iv) Le Comité pourrait enfin choisir certaines émissions pour fins d'analyse». Le public a donc été invité à soumettre ses commentaires et informations préférablement d'ici le 25 avril 1977 (Avis public du 24 mars 1977). Finalement, le Conseil a établi que le Comité devra lui soumettre son rapport final avant le 1^{er} juillet 1977.

*ACCUSATIONS PORTÉES PAR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Question n° 2773—M. Murta:

1. Au cours des trois dernières années, de combien d'employés s'est accru le service des inspections de la Commission canadienne du blé et comment cette augmentation se traduit-elle en terme de dépenses?

2. Au cours des trois dernières années, combien de producteurs et de sociétés ont été accusés d'avoir enfreint le règlement de livraison, et, dans chaque cas, à combien s'élevaient les amendes imposées et l'argent ainsi recueilli?

3. Au total, combien d'argent la Commission a-t-elle recueilli au titre des amendes imposées par le service des inspections et combien a-t-elle dépensé à cette fin?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En réponse à cette question touchant la Commission canadienne du blé, voici les renseignements demandés: 1. Au cours des trois dernières années, du 1^{er} juillet 1974 au 30 juin 1977, le personnel du service des inspections de la Commission canadienne du blé est tombé de 25 à 20 employés.

2. Voici le nombre d'accusations portées et le total des amendes perçues pour infraction au règlement de livraison édicté en application de la loi sur la Commission canadienne du blé, pour chacune de ces trois années:

Année récolte	Nombre de producteurs accusés	Nombre de sociétés de grains accusées	Nombre de directeurs d'élevateurs à grains accusés	Nombre total des accusations	Total des amendes recueillies
1973-1974	52	0	16	116	\$10,914.36
1974-75	31	1	2	48	\$ 4,636.24
1975-76	21	3	3	88	\$10,019.59

3. Le montant global des amendes perçues pour infraction à la loi sur la Commission canadienne du blé est donné dans le tableau de la partie (2) de la réponse. Ces amendes n'ont pas été perçues par la Commission mais par les tribunaux. Le service des inspections et le personnel juridique de la Commission canadienne du blé ont beaucoup d'autres activités à exercer en dehors des inspections proprement dites. Il est donc impossible de connaître exactement le temps et la somme consacrés uniquement aux inspections.

*LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO

Question n° 2839—M. Douglas (Bruce-Grey):

1. A propos de la réponse à la question 2345, pourquoi la Société Radio-Canada n'affecte-t-elle que trois reporters de langue anglaise à l'assemblée législative de l'Ontario alors qu'elle en a sept de langue française au Québec?

2. Combien de reporters de langue a) anglaise, b) française couvrent les activités du Parlement du Canada?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada m'a fait tenir les renseignements suivants: 1. Les

[M. Leblanc (Laurier).]

réseaux français de radio et de télévision de Radio-Canada desservent les francophones du Canada, dont 85 p. 100 se trouvent au Québec. L'apport constant de nouvelles suscitées par les politiques du gouvernement du québécois présente un très grand intérêt pour cette partie de la population, autant dans la province que dans tout le pays. Il n'en reste pas moins que, selon la déclaration que le président de la Société Radio-Canada a faite le 14 juillet 1977, celle-ci envisage de faire appel à davantage de correspondants du réseau français dans tout le Canada. L'assemblée de législative de l'Ontario est l'une des neuf assemblées principalement anglophones dont les travaux sont couverts par la Division des services anglais de Radio-Canada. Cela représente au total 18 reporters à plein temps et un reporter à temps partiel de radio et de télévision, qui couvrent les travaux des assemblées provinciales. Pour ce qui est du Parlement de l'Ontario, le siège des services anglais de Radio-Canada à Toronto se trouve à quelques coins de rues du Parlement et il est facile de faire appel à du personnel supplémentaire lorsque cela est nécessaire. a) Huit reporters de télévision et quatre reporters de radio, plus un commentateur de radio chargé des questions agricoles. b) Trois reporters de radio et trois reporters de télévision. La Société envisage de nommer deux autres reporters de télévision dans les prochains mois.

[Traduction]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de considérer que réponse a été donnée aujourd'hui à la liste des questions que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a énumérées et dont la Chambre a unanimement autorisé le dépôt, et d'accepter que les autres questions dont le secrétaire parlementaire a parlé soient tenues pour transformées en ordres de dépôt de documents et les documents déposés immédiatement?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

M. Cossitt: Si je prends la parole, monsieur l'Orateur, c'est parce que le gouvernement, à quatre ou cinq reprises au moins par la voix du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, soit le prédécesseur de l'actuel secrétaire parlementaire, a donné à la Chambre l'assurance, en fait a pris un engagement qu'il n'aurait sûrement pas pris sans l'assentiment du président du Conseil privé ou du premier ministre adjoint.

Je me reporte à la page 7790 du Hansard du 19 juillet 1977, alors que je soulevais cette question pour la cinquième fois peut-être. J'aimerais citer une phrase de ce que j'ai dit, alors que je demandais pourquoi on refusait de répondre à certaines questions. Les réponses désirées présentaient quelque importance, et les Canadiens ont le droit de savoir la vérité. Il a répondu: «Je compte bien obtenir les réponses à toutes les questions inscrites au Feuilleton d'ici la fin de la session en cours».

La session se terminera dans quelques minutes. Le Feuilleton précédent comptait 45 de mes questions, et je suis sûr qu'il y en a bon nombre d'autres au nom de divers députés. Certaines de mes questions remontent à deux ans. Il y en a qui concernent les voyages effectués par des ministres du cabinet dans des avions du gouvernement, à des fins personnelles. Il y